



## Signature achat terrain avec delais administratif

Par **LHOMME ARTOIS**, le **19/12/2014** à **06:50**

Bonjour

Nous avons signé un compromis pour achat terrain en novemnbre 2013 ace jour nous avons enfin l accord construction par les beaux arts (commune classée) en janvier la mairie va valider le permis (nous avons attendu janvier car nouvelle loi sur taux TLE) hier je prend contact avec le notaire pour signer l achat de notre terrain (proprietaire part en voyage pour trois mois) or la on me dit qu il faut attendre trois mois de delais car l administration peut changer d avis !!!!!!!!!!!

Que risque t on si nous decidons de signer l achat du terrain dès janvier et a t on le droit de changer de notaire meme si le compromis a a etait signe avec le notaire du, proprietaire??????

Nous ne faisons pas de prêt pour l achat du terrain

Cordialement